

Merbabu: ascension de la "montagne de cendres"



Jours:	2
Prix:	190 EUR Vol international non inclus
Confort:	★☆☆☆☆
Difficulté:	★★★★☆
🏔️ Trekking 🏔️ Volcans	

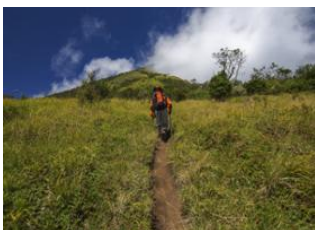
Le **Merbabu (montagne de cendres)** est bien moins connu que son voisin le **Merapi** mais il recèle un certain nombre d'atouts qui lui sont propres. Possédant deux sommets, le Syarif 3 119 m et le Kenteng Songo 3 145 m, le Merbabu est une magnifique montagne verdoyante qui nous fait facilement oublier qu'il s'agit d'un volcan.

Azimuth vous propose une ascension sur deux jours, avec nuit sous tente, permettant de profiter pleinement de la beauté du site et de la région environnante. Au départ de Selo, face au Merapi, vous longez une forêt pour commencer. Au fur et à mesure de la montée, la végétation s'éclaircit et laisse place à de vastes étendues de verdure parsemées de bosquets.

Points forts

- Au sommet : panorama saisissant sur toute la plaine de Java-Centre et ses volcans (Merapi, Sumbing, Sundoro, Lawu...)
- Ascension d'un magnifique 3000m très rarement visité

Jour 1. Randonnée jusqu'au camp de base du Merbabu



Yogyakarta 📍
🚗 75km - ⌚ 2h 30m
Selo 📍
- ⌚ 5h
Mt Merbabu 📍

- Notre chauffeur et notre guide viennent nous chercher à notre hôtel à 8h du matin, pour rejoindre Selo, le village de départ de notre randonnée. A Selo, nous retrouvons les porteurs munis de notre tente, duvets, nourriture, collations
- Nous entamons alors notre première journée d'ascension, sur les flancs du Merbabu. Nous traversons d'abord une forêt de pins avant de commencer à apercevoir notre objectif, le **sommet Kenteng Songo**. Arrivée au camp de base Sabana II en milieu d'après-midi. Installation du campement avant de pouvoir assister au magnifique coucher de soleil sur le Mont Merapi. Nuit sous tente.

Dénivelée positive : 1200m

🍴 Déjeuner	Pique-Nique
🍷 Dîner	Préparé par l'équipe
🏠 Hébergement	Bivouac

Jour 2. Ascension du Sommet Kenteng Songo



- Le départ est matinal (3h), nous effectuons les derniers efforts pour rejoindre le sommet avant le lever du soleil. Lors de cette dernière ascension, nous pouvons admirer l'étendue des villes de Jogjakarta et Solo, au Sud, avec pour premier plan la silhouette du Merapi. Une fois au sommet, nous profitons des premiers rayons de soleil pour nous réchauffer. Les 6 volcans de Java Centre se dessinent alors à l'horizon. Après le lever du soleil nous redescendons au camp de base pour petit-déjeuner

Dénivelée positive : 300m
Dénivelée négative : 300m

Mt Merbabu 📍
- ⌚ 2h 30m
Mt Merbabu 📍
- ⌚ 3h 30m
Selo 📍
🚗 75km - ⌚ 2h 30m
Yogyakarta 📍

- Nous entamons notre descente pour retourner à Selo où notre chauffeur nous attend. Route retour pour Yogyakarta.

dénivelée négative : 1200 m

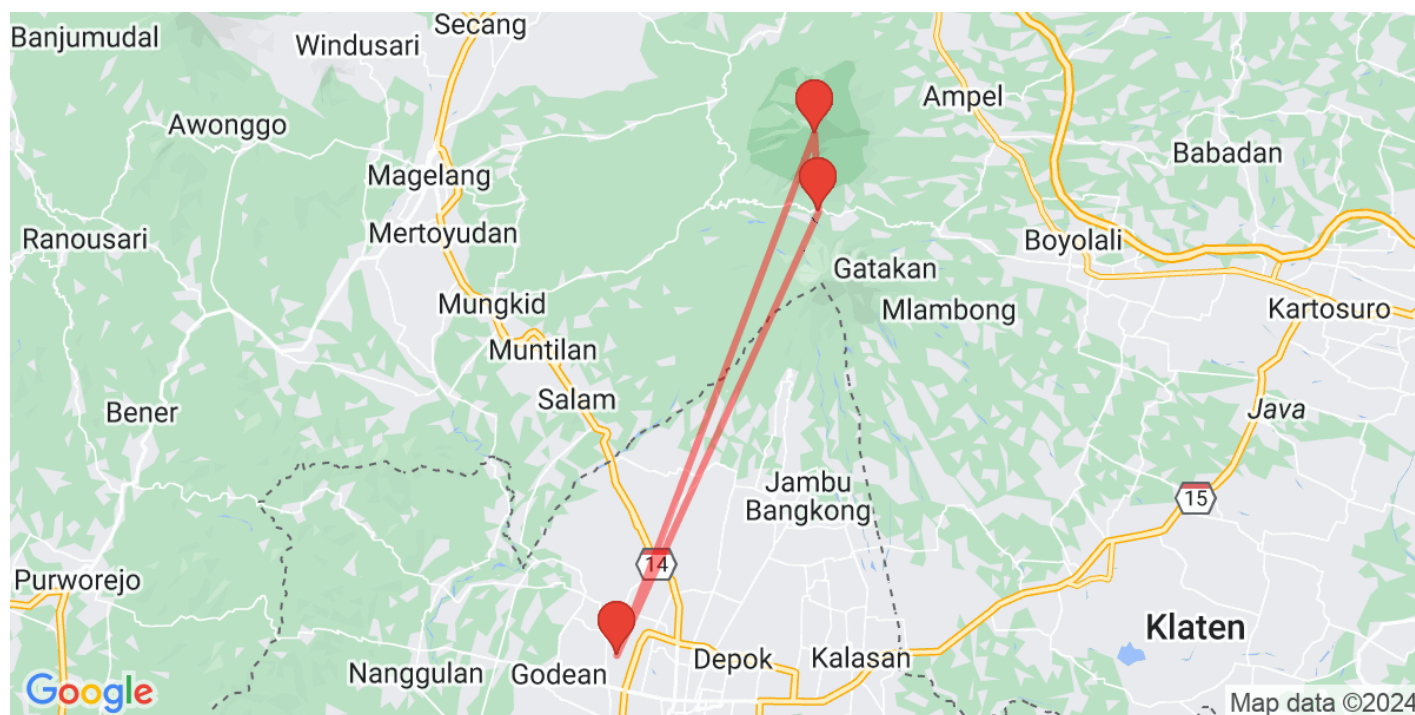
🍳 Petit déjeuner

Préparé par l'équipe

🍷 Déjeuner

Pique-Nique

Carte itinéraire



Tarif par personne pour un circuit privatisé

1-1	2-2	3-4	5-8
450 EUR	260 EUR	220 EUR	190 EUR

Vous pouvez **privatiser ce voyage aux dates de votre choix**, pour vous et vos compagnons de voyage uniquement. Pour un voyage privé, le tarif dépend alors du nombre de participants conformément à la grille tarifaire ci-dessous.

En haute saison, il est possible que nos guides francophones ne soient pas disponibles. Si vous souhaitez la garantie d'un encadrement par l'un de ceux-ci, nous recommandons une réservation précoce de ce circuit.

Inclus

- Les services d'un guide trekking Azimuth francophone (ou anglophone*) pendant toute la durée du circuit
- Les services de guides et porteurs locaux pendant l'ascension
- Les transferts en véhicule privé et climatisé
- Les repas tels indiqués dans le descriptif jour par jour
- Les permis de trek
- Les tentes et matelas
- L'eau minérale & des compléments alimentaires (fruits, biscuits...)

Non inclus

- Les sacs de couchage
- L'assurance voyage & l'assistance
- Dépenses personnelles & pourboires
- Tout ce qui n'est pas indiqué dans « Inclus »

Informations supplémentaires

Conditions générales de vente

Modalité d'inscription

Toute demande d'inscription doit être effectuée par e-mail auprès de l'Agence Locale ou directement en ligne depuis l'Espace Client accessible depuis le site internet de l'Agence Locale ou le site de notre regroupement www.nomadays.fr.

Pour se connecter à l'Espace Client, il suffit de saisir l'identifiant et le mot de passe déterminés lors de la première connexion.

L'inscription est considérée comme définitive une fois le formulaire de réservation en ligne complété et à réception du règlement de l'acompte et/ou du solde en fonction de la date d'inscription.

Selon les prestations choisies et les règlements du pays, une photocopie du passeport pourra être demandée par l'Agence Locale. En cas de non envoi de la photocopie du passeport dans les délais indiqués par l'Agence Locale, celle-ci ne pourra pas garantir la bonne exécution des prestations réservées.

Une fois le paiement effectué, un e-mail de confirmation est envoyé au Client. Il comprend la confirmation du règlement ainsi que la facture électronique téléchargeable.

Un accusé de réception est envoyé au Client par voie électronique. Dans l'hypothèse où le Client ne recevrait pas l'accusé de réception, la réservation serait néanmoins définitive à compter de sa réception par l'Agence Locale.

Modalité de paiement

Inscription réalisée plus de 30 jours avant la date du départ

Le Client doit payer un acompte de 30% du montant total des prestations réservées. Le solde du séjour doit être versé au plus tard à 30 jours avant la date de début dudit séjour.

Inscription réalisée moins de 30 jours avant la date du départ

Le Client doit régler en une seule fois la totalité du montant du voyage.

Moyens de paiements

À la confirmation de votre réservation, votre agent locale vous préparera votre facture électronique, éditée au nom du collectif d'agences locales Nomadays, agence de voyage dûment immatriculée en France. Les paiements se font soit :

- par carte bancaire en ligne et sans frais, depuis les liens de paiements disponibles sur la facture électronique.
- par virement bancaire sur le compte de l'agence de voyage Nomadays, basée en France et dûment immatriculée.

La facture électronique est mise à jour à chaque réception de paiement, et reste consultable à tout moment depuis l'Espace Client. Elle est entre autre téléchargeable et imprimable.

Conditions d'annulation

Conditions et frais d'annulation

Dans le cas où le Client se trouverait dans l'obligation d'annuler le voyage, il devra en informer l'Agence Locale et son assureur par tout moyen écrit permettant d'avoir un accusé réception, dès la survenance du fait générateur de cette annulation. La date d'émission de l'écrit sera retenue comme date d'annulation pour la facturation des frais d'annulation. En règle générale, la compagnie d'assurance apprécie, en fonction des documents que le Client lui communique directement, la date du fait générateur à l'origine de la décision d'annuler le voyage pour accepter de rembourser les frais d'annulation.

Barème des frais d'annulation totale :

- plus de 45 jours avant la date de départ : 30% du prix total TTC du voyage
- de 44 à 31 jours avant la date de départ : 40% du prix total TTC du voyage
- de 30 à 14 jours avant la date de départ : 50% du prix total TTC du voyage
- de 13 à 7 jours avant la date de départ : 75% du prix total TTC du voyage
- moins de 7 jours avant la date de départ : 100% du prix total TTC du voyage

Barème des frais d'annulation partielle, sauf cas particuliers :

Si un voyageur inscrit à un voyage privatisé annule sa participation, alors que le voyage est maintenu pour les autres participants :

- pour les prestations personnelles (non partagées) : le barème des frais d'annulation ci-dessus sera appliqué pour le voyageur qui annule.
- pour les prestations partagées : des frais égaux à 100%, quelle que soit la date d'annulation, seront facturés au participant qui annule sur sa quote-part des prestations partagées du voyage.

Lorsque plusieurs clients se sont inscrits sur un même dossier et que l'un d'eux annule son voyage, les frais d'annulation sont prélevés sur les sommes encaissées pour ce dossier, quel que soit l'auteur du versement.

En cas d'annulation, pour quelque raison que ce soit, les frais extérieurs au voyage souscrit chez l'Agence Locale et engagés par le Client tels que, frais de transport jusqu'au lieu de départ du voyage et retour au domicile (billets d'avion, de train ou de bus), frais d'obtention des visas, documents de voyages, frais de vaccination, ne pourront faire l'objet d'un quelconque remboursement.

Cession de contrat

En cas de cession du contrat, le Client est tenu d'en informer l'Agence Locale au plus tard 7 jours avant le départ par e-mail. Cette cession est possible sous réserve de disponibilité du transport aérien et du niveau adéquat du cessionnaire. Elle pourra entraîner des coûts supplémentaires (notamment en cas de modification de billet d'avion et de prestations nominatives), qui seront facturés au cessionnaire désigné. En tout état de cause, le cédant et le cessionnaire sont tenus solidairement du paiement du prix du voyage et des frais complémentaires éventuels.

Assurance

ASSURANCES ANNULATION ET ASSISTANCE

Pour participer à nos voyages, vous devez impérativement être assuré en assistance-rapatriement et frais médicaux à l'étranger.

Votre agence locale vous encourage à prendre connaissance du contrat spécifique élaboré avec notre partenaire **CHAPKA ASSURANCES et AXA ASSISTANCE**.

Pour souscrire à une assurance, connaître les garanties et les tarifs, suivez le lien ci-dessous.

CAP EXPLORER : La solution d'assurance complète conçue pour vivre sereinement votre voyage !

Choisissez la formule qui vous correspond le mieux:

- Explorer'Multirisque
- Explorer'Annulation
- Explorer'Assistance
- Explorer' Complémentaire Carte Bancaire

Spécifiques à nos voyages, nous suggérons fortement d'y souscrire.

Si vous choisissez de souscrire à l'une de ces formules, la convention détaillant l'ensemble des garanties et les modalités de déclaration du sinistre sont disponibles sur le site Internet de l'assureur.

Votre agence locale en aura connaissance, mais seul le participant est responsable du respect des procédures de déclaration de tout sinistre. Le participant doit donc conserver cette convention avec lui pendant toute la durée de son voyage.